

**Campagne de lutte biologique contre
la chenille processionnaire du PIN - 2019**

Bulletin d'inscription individuelle

- **La chenille processionnaire du pin** est un organisme nuisible connu pour les risques sanitaires (urtications) qu'il cause tant aux humains qu'aux animaux domestiques. De plus, la défoliation des pins engendre un affaiblissement des arbres contaminés.
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise à l'**automne 2019** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N° AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de **70 à 100 %** de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

- Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) (Agrément : BR 00093) mandatée par la FDGDON Morbihan.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 4 à 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

**Les inscriptions sont à déposer en mairie
pour le 26 août 2019
ou à retourner directement à la FDGDON
Morbihan pour le 2 septembre 2019 au plus
tard**

▪ **TARIFS 2019**

Nombre de Pins	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	86 €
De 6 à 10 pins	100 €
De 11 à 15 pins	132 €
De 16 à 20 pins	162 €
De 21 à 30 pins	185 €
De 31 à 40 pins	209 €
De 41 à 50 pins	226 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
 - Pour les espaces verts communaux
 - Dans le cas de plusieurs emplacements à traiter
- Nous consulter pour devis.

• **Connaissez-vous les moyens de lutte alternatifs ?**

Le piégeage des papillons à l'aide de phéromones, le piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, l'échenillage, la pose de nichoirs à oiseaux insectivores : retrouvez les moyens de lutte sur notre site internet.

.../...

Bulletin d'inscription individuelle

- La présente demande d'intervention pour le traitement de la chenille processionnaire du pin est à remplir complètement et sera **retournée à la FDGDON Morbihan pour le 2 septembre 2019 au plus tard**, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FDGDON Morbihan. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité (**hauteur maximum des pins : 20 mètres**)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
 - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété et, éventuellement, de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale	
NOM : _____	Prénom : _____
N° : _____	Rue : _____
Code Postal : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	
Adresse précise du lieu de traitement	
N° : _____	Rue : _____
Code postal : _____	Commune : _____
Nombre exact de pins : _____	Nombre de sites : _____
Précision sur l'emplacement des pins : _____	
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____	
Accès à la propriété	
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,... <input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant le traitement.	
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FDGDON Morbihan.	
SIGNATURE DU CLIENT : SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan :	
Date : _____	

NB : Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en Février 2020.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

8 Avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 YANNES CEDEX

Tél : 02 97 69 28 70 - E mail : accueil@fdgdon56.fr

Site internet : <http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/>